

COMMUNE DE ROUSSIEUX DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2018_5_2

Séance du 3 septembre 2018

Date de convocation : 20/08/2018

L'an deux mille dix huit , le 3 septembre à 20 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, BONNEVIE Sébastien, STERN André.

Etaient excusés : Mme Anne-Lise FERRAND, M. Lukas MILLOT ayant donné pouvoir à Mme VOLLE

Objet de la délibération : Tarifs des concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour les concessions au cimetière communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré à l'unanimité

- FIXE le prix des concessions au cimetière communal comme suit :

CONCESSION trentenaire en terre	250 €
CONCESSION trentenaire dans le columbarium	250 €

Fait à Roussieux le 3 septembre 2018

Le Maire,
Didier GIREN